

**PRESIDENCE DU CONSEIL NATIONAL
POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE**

**GRANDE CHANCELLERIE DES
ORDRES NATIONAUX**

du 02 décembre 2024

Elevant à la Dignité de Grand-Officier dans l'Ordre National du Niger à l'occasion de la fête du 18 décembre 2024.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA
PATRIE, CHEF DE L'ETAT,**

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
 - Vu l'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
 - Vu l'Ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
 - Vu la loi n° 90-28 du 28 décembre 1990 instituant les Ordres Nationaux de la République du Niger et les textes modificatifs subséquents ;
 - Vu le décret n° 91-008/PRN/CHAN du 28 janvier 1991, portant réorganisation des ordres Nationaux et les textes modificatifs subséquents ;
 - Vu le décret n° 2014-722/PRN du 24 novembre 2014, fixant les attributions du Grand Chancelier des Ordres Nationaux et portant organisation de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;
 - Vu le décret n° 2023-074/P/CNSP du 8 septembre 2023, portant organisation des services de la Présidence du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et fixant les attributions de leurs responsables et les textes modificatifs subséquents ;
 - Vu le décret n° 2024-480/P/CNSP du 31 juillet 2024, portant nomination du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

11/3

Article premier : Sont élevées à la Dignité de Grand-Officier dans l'Ordre National du Niger, à l'occasion de la fête du 18 décembre 2024, les personnalités dont les noms suivent :

PRESIDENCE DU CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE

- Col MOUSSA MADOUYOU, Inspecteur Général d'Etat
- ROGER BOUKOU PAUL, Inspecteur Général d'Etat

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES SPORTS

- MAYAKI TAHIROU, Ingénieur Audiovisuel

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

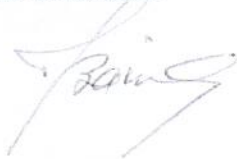
Fait à Niamey, le 02 décembre 2024

Signé : Le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat.

Le Général de Brigade **ABDOURAHAMANE TIANI**

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général Adjoint
du Gouvernement



MAHAMANE SANI BAKABE